

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT 01-274-51**

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2019, le règlement suivant :

01-274-51 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE (01-274) — (dossier 1194039005)

Ce règlement n'a fait l'objet d'aucune demande de participation à un référendum, a reçu l'approbation de la directrice de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité et est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 30 juillet 2019.

Ce règlement est entré en vigueur le 30 juillet 2019 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

FAIT à Montréal, le 2 août 2019

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert